

L'AMÉLIORATION DES TAILLIS DE CHÂTAIGNIER

par le balivage **précoce**

Pourquoi produire du piquet quand on peut produire de la grume ?!

Les taillis de Châtaignier sont souvent très denses. La concurrence entre les arbres est si forte, qu'ils ne peuvent pas grossir en diamètre au meilleur de leur possibilité. Le balivage, c'est la sélection puis l'éclaircie de brins de taillis ou de francs-pieds* de belle qualité. L'exploitation de certains arbres va permettre **une meilleure croissance des sujets conservés**. En futaie régulière de Châtaignier, on peut attendre une production cumulée en bois d'œuvre de l'ordre de 400 m³/ha en 45 ans, pour une valeur comprise entre 30 € à plus de 100 € du m³.

*Le franc-pied est un arbre issu de graine contrairement au rejet qui est issu de souche. Le franc-pied est à favoriser, il est moins prédisposé à la rouler et permet de renouveler les souches.



Futaie issue d'un balivage précoce (35 ans)

CRPF - CRPF © CNIF

Une intervention précoce !

Entre 10 et 15 ans, la sélection naturelle dans un taillis s'intensifie. La croissance en diamètre se réduit fortement pendant quelques années. A l'occasion de la première éclaircie, il se produit un à-coup de croissance favorable à la rouler. **Plus on intervient tard en balivage, moins il reste de brins de qualité et de franc-pied.**

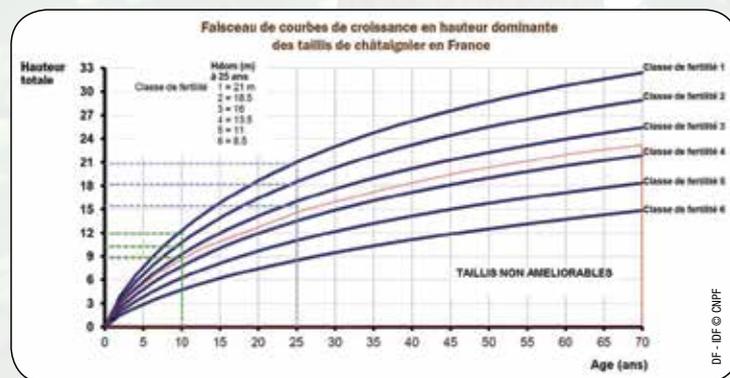
Comment savoir si un taillis de Châtaignier est apte à produire du bois d'œuvre de qualité ?

Le premier critère est l'âge, on compte les cernes sur un brin coupé ou les verticilles (= couronne de branches). L'optimum d'intervention en balivage se situe entre 8 et 12 ans.

En dessous d'un certain seuil de fertilité, le Châtaignier ne peut pas produire du bois de qualité, il est alors inutile de le baliver.

On peut se référer aux courbes de croissance. Par exemple, à 10 ans, un taillis doit au moins atteindre 9 mètres de hauteur dominante, en dessous c'est le signe d'une faible productivité.

On exclura du balivage les taillis aux souches trop hautes ou trop étalées. Dans le cas de vieilles souches, on cherchera à privilégier le semis (dépressage avant 8 ans).



Etat sanitaire

Généralement après 20 ans, apparaissent des champignons dits de faiblesse (Javart). A un stade trop avancé, le balivage n'est plus possible.

Le Chancre du Châtaignier reste encore discret en Normandie. L'intérêt du balivage peut être remis en cause à partir de 40% des tiges atteintes.



Javart

CRPF - CRPF © CNIF



Chancre

CRPF - CRPF © CNIF



Avant



Après balivage

CRPF - CRPFN © CNPF

AMÉLIORATION PAR DÉTOURAGE

Conditions

- **Age** : entre 15 et 30 ans
- **Croissance du peuplement** : Accroissement moyen en diamètre des arbres dominants > 0,9 cm/an

Méthode

- **Détourage** de 600 à 800 tiges/ha
- **Eclaircie 5 ans après** à 25% du volume
- **Récolte finale 5 à 10 ans après**

Production finale

Billons de 25 à 35 cm de diamètre à 40-45 ans

COUPE RASE

Conditions

- **Exploitabilité** : Attendre que le taillis soit exploitable

Objectif

- **Laisser rejeter puis baliver** le nouveau taillis avant 15 ans
- Renouveler les souches en favorisant les semis naturels. Ils seront dégagés des rejets avant 5 ans, puis balivés vers 10 ans. Pour un meilleur suivi et la préservation des sols, le peuplement sera cloisonné.
- Sur les mauvaises stations à Châtaignier, une transformation du peuplement avec la plantation d'une essence plus adaptée sera à prévoir.

Production finale

Essentiellement du piquet



CRPF - CRPFN © CNPF

Le balivage des taillis de Châtaignier ne peut être que manuel

Les itinéraires techniques

Vers l'âge de 10 - 15 ans, un taillis comporte encore en moyenne entre 4000 et 5000 tiges/ha (diam > 5 cm).

Après le balivage, comme après une première éclaircie en plantation, la densité devrait être abaissée au moins à 800 tiges/ha.

Quel itinéraire adopter en fonction de l'âge et de la qualité du taillis ?

Trois itinéraires sont possibles :

BALIVAGE PRÉCOCE

Conditions

- **Age** : Moins de 15 ans
- **Hauteur totale** : Au moins 9 mètres à 10 ans
- **Souches** : Pas trop hautes et pas trop vieilles

Méthode

- **Balivage** conservant 600 à 800 tiges/ha dont environ 150 brins d'avenir par hectare désignés et élagués
- **Première éclaircie** 5 ans après prélevant 35 à 45 % des tiges
- **Les éclaircies suivantes** doivent permettre d'atteindre la densité « objectif » (150 tiges/ha) vers 30-35 ans.

Production finale

Grumes de 40 à 50 cm de diamètre à 45 ans



CRPF - CRPFN © CNPF

Taillis de plus de 30 ans

Le balivage précoce mal perçu :

Les petites dimensions, mais surtout la quantité importante de brins coupés (plus de 3000/ha), donnent lieu à un enchevêtrement de petits bois, difficilement mobilisables.

Attention ! Le balivage précoce n'est pas une récolte, c'est un investissement. Et il s'avère bien plus rentable et plus sûr qu'une plantation.

Vers 10 ans (soit l'âge d'un balivage précoce) une plantation de Châtaignier a déjà coûté autour de 4000 €/ha (sans compter les dégagements, tailles/élagages). Le taillis de 10 ans lui, n'a rien coûté ! Le coût d'un balivage précoce est de l'ordre de 1200 à 1750 €/ha et un seul élagage sera éventuellement nécessaire.

Le balivage des taillis de Châtaignier ne peut être que manuel (trop forte densité).

Pour aller plus loin, le CRPF de Normandie souhaiterait tester des modèles proposés par les CRPF des Pays-de-Loire ou de Bretagne et l'IDF. Un des intérêts de ces itinéraires très dynamiques est de réduire le nombre de passages en éclaircie, et d'obtenir plus rapidement des produits commercialisables.

